

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-6-6

Séance du vendredi 7 septembre 2012

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C632

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG-2011-5-6-3 du 7 décembre 2011 relatif à l'Environnement Naturel,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 26 juin 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'adhésion à PROSILVA France et le versement de la cotisation annuelle de 205 €,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C632 au chapitre 011 - fonction 738 - nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions